

Les aides du CNC au documentaire

octobre 2017

FOCUS Centre National du Cinéma et de l'image animée

- le Centre a été créé par la loi du 25 octobre 1946, et régulièrement réformé (Règlement général des aides) ;
- C'est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale juridique et de l'autonomie financière ;
- Il est placé sous l'autorité du ministre chargé de la culture, avec à sa tête un président ;
- Il met en œuvre la politique de l'État dans les domaines du cinéma et des autres arts et industries de l'image animée, notamment ceux de l'audiovisuel, de la vidéo et du multimédia, dont le jeu vidéo.

FOCUS Centre National du Cinéma et de l'image animée

Les recettes du fonds de soutien en 2016

Les taxes affectées au fonds de soutien au cinéma, à l'audiovisuel et au multimédia géré par le CNC, se sont élevées à **678,71 M€**.

3 taxes principales :

- la taxe sur le prix des places de cinéma (TSA) :
151,63 M€;
- la taxe sur les services de télévision (TST) :
509,42 M€,
- la taxe sur la vidéo et la vidéo à la demande :
17,66 M€.

FOCUS Centre National du Cinéma et de l'image animée

Répartitions des soutiens en 2016 :

- **418,81 M€** consacrés aux aides automatiques ;
- **345,66 M€** consacrés aux aides sélectives ;
- **20 M€** consacrés au plan numérique ;
- Dont **89,6 M€** consacrés au documentaire.

FOCUS Centre National du Cinéma et de l'image animée

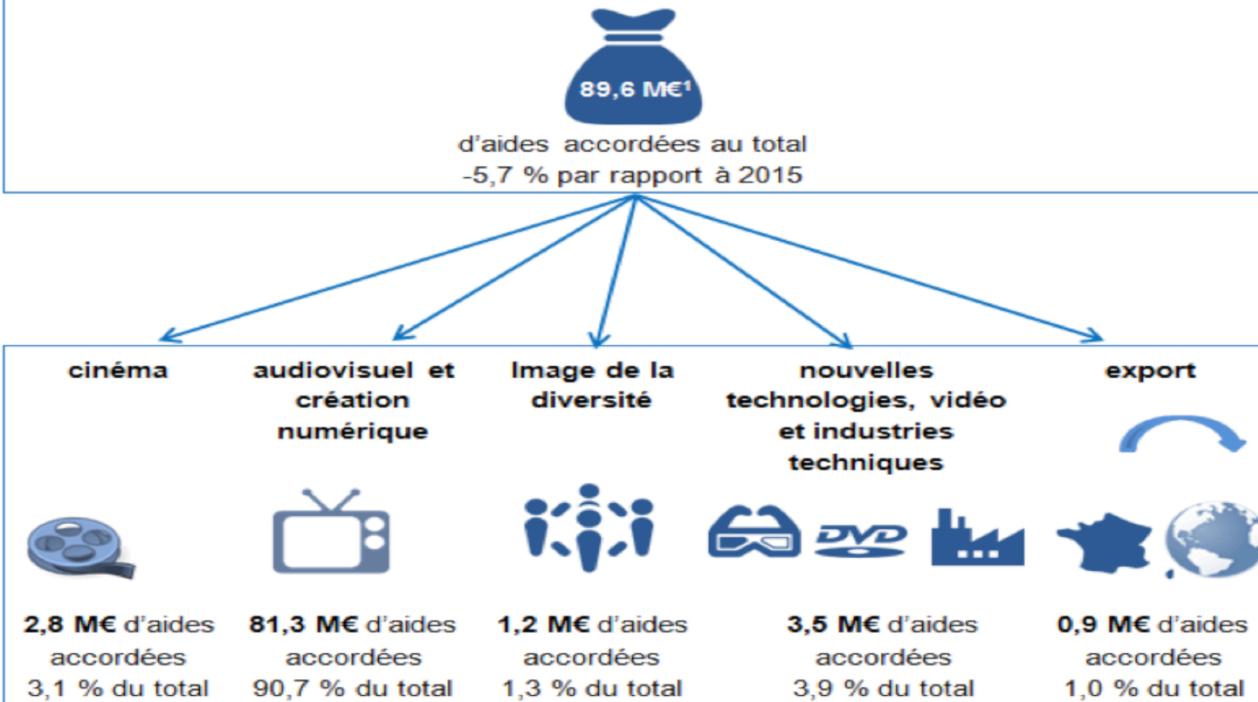
Pour en savoir plus :

- Site CNC (onglet Aides et commissions)
- Rubrique Ressource Auteurs (page d'accueil) :
<http://www.cnc.fr/web/fr/ressources-auteurs>
- Bureau d'accueil des auteurs
- Guide des aides du CNC

Les aides du CNC

Le documentaire en 2016 :

Les aides du CNC au documentaire



¹ A l'exception du soutien sélectif à la production de long métrage cinéma pour les projets non chiffrés à date (juin 2017), du soutien automatique à la ~~VàD~~ et des aides du RIAM.

Les aides transverses du CNC au documentaire

Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle

Objectif :

Accompagner les œuvres les plus singulières et les plus ambitieuses qui nécessitent une écriture élaborée, un important travail de développement et proposent une approche innovante.

3 aides sélectives

Ecriture réservée aux auteurs

- 7 sessions/an
- Présélection/Plénière
- 800 candidatures pour 50 aides/an
- Forfait 7 500 €

Développement pour les projets aidés à l'écriture

- 7 sessions/an
- Plénière directe
- 45 aides/an
- Aide moyenne de 13 000 €

Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle Développement renforcé

- 2 sessions par an
- Présélection/Plénière
- 12 aides par an
- Aide moyenne de 50 000 €

Budget 2016 : 1,7M€

Fonds Images de la diversité, conjoint avec le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Objectif :

Soutenir la création et la diffusion des œuvres cinéma, audiovisuelles, multimédia et jeux vidéo traitant de la diversité de la population et de l'égalité des chances.

Contribuer à donner une représentation plus fidèle de l'ensemble de la population française.

Accompagner l'émergence des talents issus des quartiers.

2 collèges :

Ecriture et développement

- 4 sessions/an
- Présélection/Plénière avec audition pour l'écriture

Production, distribution et édition vidéo

- 4 sessions/an
- Présélection/Plénière

Eligibilité pour les aides au développement, à la production, à la distribution et à l'édition : aide préalable du CNC ou d'une région.

En 2016 : 64 documentaires pour 1,16 M€

Aides à la création visuelle ou sonore par l'utilisation des nouvelles technologies numériques de l'image et du son (CVS-CVSA)

Objectif :

Encourager et soutenir l'utilisation des technologies numériques.

- 2 volets : Technologies numériques et Relief
- Eligibilité variable en fonction de la nature des œuvres
- 6 sessions par an
- Plan en faveur des effets spéciaux en 2017 : allocation directe pour les LM avec + 1 M€ d'effets spéciaux réalisés en France, pour les œuvres AV et nouveaux médias avec + 150 K€ et 500 €/min

En 2016 : 23 documentaires pour 1,5 M€, un pilote, 2 courts métrages, deux longs métrages, 13 unitaires TV et 5 séries.

Les aides Audiovisuelles du CNC au documentaire

AUDIOVISUEL

Le documentaire en 2016 :

La production audiovisuelle de documentaire



2 253 heures produites



405,2 M€ de devis



503 sociétés de production

Les films documentaires à la télévision



films différents diffusés
donnant lieu à 212 diffusions



67,0 % de
films inédits



20,9 % de films français sur les
chaînes nationales gratuites

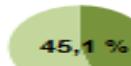


film le plus diffusé
en 10 ans

Le documentaire à la télévision



heures de documentaires sur
les chaînes nationales gratuites



45,1 %

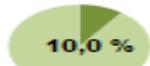
part du documentaire de société
dans l'offre



17

nombre de chaînes thématiques
dédiées au genre

L'audience du documentaire



part du documentaire
dans la consommation TV



2

1

3

Les documentaires en télévision de rattrapage



950 heures disponibles par mois

33,0 millions
nombre de vidéos vues de
documentaires en TVR

Fonds de soutien Audiovisuel

Objectif :

Favoriser la production d'œuvres audiovisuelles patrimoniales pour les chaînes de télévisions établies en France ou les plateformes du web éligibles et référencées

2 mécanismes d'aide :

- Sélectif, sur critères artistiques après avis d'une commission de professionnels
- Automatique, en fonction du soutien généré par les œuvres aidées et diffusées

Les aides Audiovisuelles du CNC au documentaire

Bilan 2016 :

Montant total des aides : 275,4 M€

Montant consacré au documentaire : 78,6 M€,
représentant :

- 2253 heures
- 1834 projets, dont 251 en préparation
- 503 producteurs
- Apport horaire du CNC : 33,7 K€

Les aides Audiovisuelles du CNC au documentaire

Soutien sélectif

2 aides :

Aide à la préparation et aide à la production.

Une obligation :

Préachat d'un diffuseur français au moment du dépôt (contrat ou lettre d'engagement chiffrée).

Œuvres éligibles :

- Pour un producteur sans compte automatique : tout programme (unitaire, série ou collection, magazine d'intérêt culturel)
- Pour un producteur avec un compte automatique : Unitaire ou série de - 24 min et œuvre bénéficiant d'un apport du diffuseur horaire en numéraire (ADHN) inférieur à 12 000 € (avec obligation d'un minimum de 50 % de part antenne)

Les aides Audiovisuelles du CNC au documentaire

Soutien automatique

Chaque œuvre aidée* par le CNC génère potentiellement du soutien automatique l'année suivant sa 1^{ère} diffusion, dès lors que :

- L'apport du diffuseur horaire en numéraire (ADHN) est au minimum de 12 000 €.

Et

- L'apport du diffuseur (numéraire et industrie) est égal ou supérieur à 25 % de la part française du financement.

*A l'exception :

- Unitaire et série de – 24 min
- Magazine d'intérêt culturel

Les aides Audiovisuelles du CNC au documentaire

Ouverture d'un compte automatique :

Inscription trimestrielle des diffusions sur la liste des œuvres de référence.

Sous réserve d'atteindre un volume supérieur ou égale à 70 000 €.

Ouvert pour 3 ans pour réinvestir sur :

- Des aides à la préparation : maximum 40 % sans apport diffuseur ;
- Des aides à la production pour des aides remplissant les conditions d'éligibilité du soutien automatique (voir slide précédente).

Les aides Audiovisuelles du CNC au documentaire

Calcul du générée

Durée du programme diffusé en min X Coefficient pondérateur X Valeur du point fixée par le CNC chaque année (570 €/min en 2017)

Calcul du coefficient pondérateur :

En fonction de l'ADHN (voir simulateur sur le site du CNC), des majorations et des bonifications.

Les aides Audiovisuelles du CNC au documentaire

Majorations :

- . Territoriale : + 25 % si langue française ou d'usage et 80 % des dépenses en France sur chacun des principaux postes.
- . Thématiques : + 20 % si documentaire Histoire, Sciences ou Art et ADHN supérieur ou égal à 100 K€, 3 bonus ou 0,4 de pondération et 1 conseiller.

4 bonus artistiques :

- Ecriture et Développement : + 0,1 ou + 0,2
Aide à l'écriture ou au développement préalable de 3 000 € minimum hors automatique : + 0,1
Convention de développement avec un diffuseur de 6 000 €/h (18 000 € si + 156 min), signée au plus tard 3 mois avant le début des prises de vue : + 0,1

Les aides Audiovisuelles du CNC au documentaire

- Musique originale : + 0,1

Rémunération minimale du compositeur et des artistes interprètes de 3 000 €/H (abattu de 20 % si + 156 min)

- Temps de montage : + 0,1 ou + 0,2

Chef monteur unique par épisode ou par unitaire rémunéré aux tarifs de la convention collective de l'audiovisuelle.

Nbre jours supérieur ou égal à 25 jours : + 0,1

Nbre jours supérieur ou égal à 35 jours : + 0,2

Les aides Audiovisuelles du CNC au documentaire

- Réalisateur : + 0,1

Réalisateur unique par épisode ou par unitaire.

Nbre jours supérieur ou égal à 35 jours :

ADHN entre 12 et 25 000 €

Nbre jours supérieur ou égal à 40 jours :

ADHN entre 25 et 50 000 €

Nbre jours supérieur ou égal à 50 jours :

ADHN entre 50 et 90 000 €

Nbre jours supérieur ou égal à 60 jours :

ADHN + 90 000 €

* Durée abattue de 20 % si + 156 min

Les aides Audiovisuelles du CNC au documentaire

2 bonus économiques :

- Diversité du financement : + 0,1

Minimum 2 financements (hors diffuseur ayant contribué à l'apport de 25 %), avec un minimum de 4 500 €/h par financement.

- International : + 0,1 ou + 0,2

Préachat au plus tard 3 mois après l'achèvement de l'œuvre de 3 ou 4 pays : + 0,1

Au-delà : + 0,2

Les aides Audiovisuelles du CNC au documentaire

Dégressivité du soutien :

10 % toutes les 416 min pour des œuvres insérées dans des cases de programmes récurrents dont la production est assurée par une même entreprise ou repose sur le même concept ou les mêmes principes de réalisation.

4 temps d'examen de l'éligibilité :

- Dépôt du dossier à l'aide selective
- Autorisation préalable
- Autorisation définitive
- Inscription sur la liste des œuvres de références

En cas de litige, examen par la commission plénière

Les aides Audiovisuelles du CNC au documentaire

Soutien automatique-Web COSIP/Fonds d'aide sélective aux projets pour les nouveaux médias

- Œuvre linéaire ou non linéaire intégrant les spécificités des nouveaux écrans connectés dans leur démarche de création et de diffusion.
- Même condition que le fonds de soutien pour les diffuseurs.

Réforme en 2018

En 2016 :

Automatique : 32 programmes (41h) pour un montant total de 1,2 M€

Sélectif : 44 projets pour un montant total de 1,1 M€.

Les aides Cinéma du CNC au documentaire

Cinéma

Le documentaire en 2016 :

La production française de longs métrages documentaires



44 films produits
15,5 % des films agréés



22,4 M€ investis
1,6 % du total



2,5 M€ d'apports étrangers
11,0 % des devis des films

La distribution des documentaires



118 films en première exclusivité
16,5 % de l'offre totale



81 films Art et Essai
21,9 % de l'offre totale A&E



21 cinémas en 1^{re} semaine
139 cinémas tous films confondus

Les résultats en salles



3,3 millions
d'entrées



de recettes



en moyenne par
entrée



1



2



3

Le public des films documentaires

3-14 ans



12,5 %

15-24 ans



11,0 %

25-49 ans



29,1 %

50 ans et plus



47,5 %

Les aides Cinéma du CNC au documentaire

Long métrage - Ecriture et développement

Soutien au scénario (aide à l'écriture et à la réécriture) réservé aux auteurs :

- 1^{er} collège réservé aux 1ers films
- 2^{ème} collège pour les autres films
- 5 sessions par an

3 aides à l'écriture en 2016 pour un montant total de 90 K€

Aide remboursable au développement : 2 mécanismes

- Aide aux programmes pour les entreprises les plus actives (3 LM au cours des 4 dernières années) : 4 projets maximum
- Dispositif classique pour les autres entreprises : 2 projets maximum

Aide maximum : 70 K€, plafonné à 50 % des dépenses

- 5 sessions par an

Une seule aide en 2016 pour un montant de 9 600 €

Les aides Cinéma du CNC au documentaire Long métrage - Production

Aide selective : 2 mécanismes

Avance sur recettes avant réalisation

- 1^{er} collège réservé aux 1ers films
- 2^{ème} collège pour les autres films
- Présélection et audition en plénière
- 4 sessions par an
- Aide moyenne : 175 000 €

9 aides en 2016

Les aides Cinéma du CNC au documentaire Long métrage – Production

Avance sur recettes après réalisation

- Documentaires terminés, avec un mandat de distribution
- Non cumulable avec une aide audiovisuelle
- Projection hebdomadaire

9 aides en 2016 pour un montant total de 658 K€, soit 73 K€/film en moyenne

Les aides Cinéma du CNC au documentaire Long métrage

Soutien automatique

Compte par société calculé :

- ✓ au prorata du nbre d'entrées en salle de LM agréés, des ventes de droits TV, du CA généré par l'édition vidéo.
- ✓ Pondéré par un coefficient fixé en fonction des DF et par l'application d'un barème de 100 points.

44 documentaires agréés en 2016

6 mobilisations de soutien pour un montant total de 327 K€, soit 109 K€/film en moyenne

Les aides Cinéma du CNC au documentaire Court métrage

3 aides sélectives :

Aide au programme de production

- 1 session annuelle pour des entreprises actives dans le secteur du court métrage
pas de soutien en 2016

Aide avant réalisation

- 8 sessions par an
 - Présélection et plénière
- 7 aides en 2016 (54 K€ aide moyenne/film)

Aide après réalisation

- 10 sessions de visionnage par an
- 9 aides en 2016 (11 K€ aide moyenne/film)